QUI SONT LES **DEMANDEUR·SE·S** DE PROTECTION INTERNATIONALE?

LEXIQUE

Demandeur·se de protection internationale, appelé·e **Demandeur·se d'asile:** personne qui a quitté son pays et demande refuge dans un autre pays. Afin de déterminer si la personne a des raisons de craindre d'être persécutée dans son pays, sa demande est examinée au Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA). À l'issue de l'instruction de son dossier, soit elle est reconnue réfugiée, soit sa demande est refusée. Durant sa procédure, la personne est titulaire d'un titre de séjour valable sur le territoire.

Réfugié-e: personne à qui la Belgique accorde une protection, en raison des risques de persécution qu'elle encourt dans son pays d'origine, du fait de son appartenance à un groupe ethnique ou social, de sa religion, de sa nationalité ou de ses opinions politiques (Convention de Genève de 1951).

Sans-papiers: personne étrangère qui vit dans un pays sans en avoir obtenu le droit.

Migrant-e: personne qui quitte son pays d'origine pour s'installer durablement dans un pays dont elle n'a pas la nationalité.

Utiliser des termes justes permet d'éviter tout malentendu et préjugé à l'encontre des individus concernés. Les centres ouverts de la Croix-Rouge sont destinés aux demandeur-se-s de protection internationale durant le temps de leur procédure.

Procédure de demande de protection internationale

Arrivée sur le territoire belge



Enregistrement à l'Office des Étrangers

Désignation d'une structure d'accueil* ouverte le temps de la proédure. L'Office des Étrangers vérifie la compétence de l'État belge pour traiter la demande et transmet ensuite le dossier au Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides (CGRA).



Audition au CGRA

Le CGRA auditionne le·la demandeur·se et prend une décision quant à l'octroi du statut, en référence à la Convention de Ge-



Décision positive

- Octroi du statut de réfuséjourner légalement en

Décision négative

- Refus du statut donné par le



Rouge de Belgique ouvrira ses portes début mai 2022, à la demande de l'État fédéral, dans les bâtiments de l'ancienne clinique de inondations. Au contraire, la cellule de l'Espérance. Ce centre ouvrira pour une durée Aujourd'hui, ces bâtiments abritent la cellule de

un centre d'accueil pour demandeur·se·s de

protection internationale géré par la Croix-

L'ACCUEIL: UNE DES MISSIONS

DE LA CROIX-ROUGE...

À MONTEGNÉE.

réponse aux inondations de la Croix-Rouge ainsi qu'un centre d'accueil pour les personnes sinistrées lors des inondations de juillet 2021.

Cette structure fermera ses portes le 31 mars 2022, mais cela ne signifie pas que la Croix-Rouge se retire et arrête l'aide aux personnes sinistrées par les réponse aux inondations passe le relais aux entités locales qui étaient déjà bien présentes avant la crise et qui veilleront à n'oublier personne et à poursuivre l'aide quotidienne.

Assurer l'intégration de cette nouvelle structure d'accueil au sein de la commune de Saint-Nicolas est une priorité pour la Croix-Rouge. Riverain·e·s, commerçant·e·s, ou associations locales, soyez sûr·e·s que nous sommes à votre écoute! N'hésitez pas à nous contacter ou à venir à notre rencontre!

DANS NOTRE PAYS.

en tant qu'auxiliaire des pouvoirs publics, la Croix-Rouge de Belgique est mandatée et financée par l'Etat belge pour prendre part à l'accueil des demandeur-se-s de protection internationale depuis plus de 30 ans. La Croix-Rouge promeut un accueil empreint d'humanité et respectant la dignité.

Notre mandat est d'accueillir ces personnes en leur assurant hébergement et nourriture, habillement et nécessaire pour l'hygiène, mais aussi en leur garantissant un accompagnement médical et social. Sont également prévus par la législation : l'accès à la formation des adultes (français, citoyenneté, découverte de la Belgique,...), l'accompagnement dans la scolarisation obligatoire des enfants et l'intégration du centre d'accueil dans son environnement local.

PARTOUT DANS LE MONDE,

le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge intervient pour soulager la souffrance. Il vient en aide aux plus vulnérables, notamment aux populations qui sont dans l'obligation de fuir leur région.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS, APPRÉHENSIONS OU REMARQUES?

VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR COMME BÉNÉVOLE AU SEIN DU CENTRE?

N'hésitez pas et contactez -nous! Apprenons à nous connaître pour bien vivre ensemble!



POURQUOI DES DEMANDEUR-SE-S

DE PROTECTION INTERNATIONALE À MONTEGNÉE?

Croix-Rouge de Belgique

Département Accueil des Demandeurs d'Asile Avenue Georges Truffaut, 47 4020 Liège

T 081 77 17 00

@ service.ada@croix-rouge.be www.croix-rouge.be



fedasi

POURQUOI OUVRIR UN CENTRE MAINTENANT?



Aujourd'hui, le réseau belge d'accueil des personnes en demande de protection internationale est complètement saturé.

En effet, le nombre de demandeur-se-s d'asile nouvellement accueilli-e-s est actuellement plus important que ceux-celles quittant les centres d'accueil, statut de réfugié-e en poche ou non. Les personnes se présentant au centre d'arrivée du Petit-Château ne pouvaient plus être toutes reçues et se retrouvaient à la rue.

C'est pourquoi les autorités fédérales ont sollicité les acteurs du réseau pour augmenter leur offre d'accueil. La Croix-Rouge a répondu présente. Comment ? En augmentant la capacité d'accueil au sein des centres existants, d'une part, mais cela ne suffisant pas, en ouvrant ce centre à Montegnée d'autre part. La Croix-Rouge prévoit encore d'ouvrir environ 700 nouvelles places en Wallonie et à Bruxelles d'ici juin 2022.

L'ouverture ou la fermeture d'un centre d'accueil constitue donc bien une décision de l'État fédéral.

CONCRÈTEMENT, COMMENT L'OUVERTURE DE CE CENTRE D'ACCUEIL SE PASSE-T-ELLE?

Une équipe pluridisciplinaire composée d'une quarantaine de personnes va être recrutée afin d'accompagner les demandeur-se-s de protection internationale.

Elle sera constituée d'accompagnateur trice-s expérimenté-e-s, dont certain-e-s issu-e-s de centres existants, mais aussi de personnes issues de la région nouvellement recrutées.

Les premier·e·s résident·e·s seront accueilli·e·s en mai 2022.

Les centres ouverts, gérés par Fedasil et la Croix-Rouge, accueillent les demandeur·se·s de protection internationale pendant leur procédure. Ils offrent le logement, la nourriture, ainsi qu'un accompagnement social et médical. Lors de leur séjour, les résident·e·s reçoivent 7,90 € par semaine mais ne peuvent percevoir aucune allocation financière supplémentaire



L'INCONNU FAIT PEUR

L'Autre qu'on ne connaît pas suscite curiosité et inquiétude. Toutefois, notre expérience a montré que, lorsque les personnes se rencontrent et se parlent, les craintes initiales s'estompent et les a priori tombent rapidement.

> « Je trouve qu'il y a beaucoup de choses à apprendre d'autres personnes et d'autres cultures. Il faut juste faire de la place à une ouverture d'esprit. »

> > Ezequel, volontaire

Toute aide de bénévoles ou d'associations locales en phase avec les missions légales et le mandat de la Croix-Rouge est également la bienvenue.







EN PRATIQUE:

- Adresse : rue Saint-Nicolas 447-449, 4420 Montegnée
- Centre ouvert géré par la Croix-Rouge de Belgique
- Ouverture début mai 2022 pour une durée de 3 ans
- Capacité totale de 275 places
- La Croix-Rouge de Belgique est mandatée et financée par l'État pour mener à bien cette mission d'accueil
- Dès à présent, la Croix-Rouge privilégie au maximum les fournisseurs locaux